

Plan de vaccination suisse

Vaccinations de base									Vaccinations complémentaires		
Age	DTP	Polio	Hib	HBV	ROR	HPV	Varicelle	Grippe	Pneumocoques	Méningocoques	HPV
2 mois	DTP _a	IPV	Hib	(HBV)					PCV		
4 mois	DTP _a	IPV	Hib	(HBV)					PCV		
6 mois	DTP _a	IPV	Hib	(HBV)							
12 mois					ROR				PCV		
12–15 mois										MCV-C	
15–24 mois	DTP _a	IPV	Hib	(HBV)	ROR						
4–7 ans	DTP _a / dT _{pa}	IPV			✓						
11–14/15 ans	dT _{pa}	✓		HBV	✓	HPV♀	VZV			MCV-C	HPV♂
25–29 ans	dT _{pa}	✓		✓	✓		✓				HPV
45 ans	dT	✓		✓	✓						
≥ 65 ans	dT							Grippe			

✓ Vérifier que les vaccinations soient complètes : si ce n'est pas le cas, procéder au rattrapage vaccinal.

Commentaires

Les recommandations de vaccination pour les personnes à risque figurent dans la fiche d'information « Vaccinations recommandées pour des personnes à risque accru de complications et d'infections invasives » (N° 316.530.f)

- DTP_a/dT_{pa}** (vaccin contre diphtérie-tétanos-coqueluche) :
 - un schéma accéléré de vaccination contre la coqueluche (2–3–4 mois) est recommandé pour les nourrissons qui fréquenteront une structure d'accueil collectif avant l'âge de 5 mois.
 - à partir du 4^e anniversaire, il est possible d'utiliser une dose plus faible d'anatoxines diphtérique (d) et de coqueluche (p_a) pour les rappels ; par contre pour la primo-vaccination entre 4 et 7 ans il faut continuer d'utiliser du vaccin DTP_a-IPV (+Hib pour la première dose si la vaccination est administrée entre 48 et 59 mois).
 - un rappel coqueluche est recommandé pour les adolescents âgés de 11–15 ans.
 - aucune vaccination dT_{pa} n'est prévue entre 16 ans et 24 ans (sauf rattrapage dT, ou dT_{pa} si contact régulier avec des nourrissons de moins de 6 mois et aucune vaccination p_a dans les 10 dernières années).
 - un rappel coqueluche unique est recommandé pour tous les adultes entre 25 et 29 ans.
- dT** (vaccin combiné contre diphtérie-tétanos) :
 - la primovaccination chez les adultes non vaccinés comporte 3 doses à 0, 2 et 8 mois (1^{ère} dose dT ou dT_{pa}, 2^e et 3^e doses dT), suivie d'un rappel tous les 20 ans jusqu'à 64 ans, puis tous les 10 ans dès 65 ans.
- IPV** (vaccin inactivé, injectable contre la poliomyélite) :
 - après une primovaccination dans l'enfance (5 doses), les rappels supplémentaires chez les adultes sont nécessaires tous les 10 ans seulement pour les sujets exposés à un risque accru (voyages, profession).
 - la primovaccination chez les adultes non vaccinés comporte 3 doses à 0, 2 et 8 mois, puis rappel tous les 10 ans si exposition à un risque accru (ce vaccin peut être combiné à dT(p_a) si nécessaire).
- Hib** (vaccin contre *Haemophilus influenzae* type b, généralement combiné à diphtérie-tétanos-coqueluche-poliomyélite) :
 - la vaccination Hib est indiquée seulement jusqu'à l'âge de 5 ans.
- ROR** (vaccin trivalent contre rougeole-oreillons-rubéole) :
 - la vaccination comporte 2 doses à un intervalle d'au moins un mois ; elle doit être rattrapée chez les personnes non immunes nées après 1963.
- HBV** (vaccin contre l'hépatite B) :
 - la vaccination peut être administrée à n'importe quel âge, en cas de risque accru, et comporte 3 doses à 0, 1, 6 mois ou 4 doses à l'âge de 2, 4, 6 et 15–18 mois (vaccin hexavalent) – sans rappel.
 - un schéma de vaccination en 2 doses adultes, 0 et 4–6 mois, est possible chez les adolescents entre 11 et 15 ans.
 - en cas de nécessité d'une protection rapide, un schéma de vaccination accéléré est disponible, soit 4 doses à 0, 7, 21 jours et 12 mois.
- VZV** (vaccin contre la varicelle) :
 - la vaccination comporte 2 doses à un intervalle d'au moins un mois ; elle est recommandée aux adolescents et adultes de moins de 40 ans sans anamnèse de varicelle et aux personnes non immunes présentant un risque accru de complications (cf. groupes à risque).
- Grippe** (vaccin contre la grippe saisonnière) :
 - la vaccination annuelle est recommandée à toutes les personnes à partir de 65 ans, ainsi qu'aux personnes en contact étroit avec des personnes à risque de complications en cas d'infection y compris des nourrissons < 6 mois.
- Pneumocoques** (PCV, vaccin conjugué 13-valent contre les pneumocoques) :
 - la vaccination complémentaire est proposée jusqu'à l'âge de 5 ans (rattrapage).
- Méningocoques** (MCV-C, vaccin conjugué monovalent contre les méningocoques C) :
 - la vaccination complémentaire est proposée à 12–15 mois (1 dose, rattrapage jusqu'au 5^e anniversaire) et à 11–15 ans (1 dose, rattrapage jusqu'au 20^e anniversaire).
- HPV** (vaccin contre les virus du papillome humain) :
 - la vaccination de base est recommandée aux jeunes filles de 11–14 ans (rattrapage entre 15–19 ans)
 - la vaccination complémentaire est recommandée aux garçons et jeunes hommes entre 11–26 et aux jeunes femmes entre 20–26 ans
 - schéma de vaccination pour personnes âgées de 11–14 ans : 2 doses à 0 et (4–) 6 mois
 - schéma de vaccination dès 15 ans ou en cas d'immunodéficience : 3 doses à 0, 1–2, 6 mois

I. Niveaux de recommandation

1) Vaccinations recommandées de base:

- sont indispensables à la santé individuelle et publique
- recommandation par les médecins à tous leurs patients

2) Vaccinations recommandées complémentaires:

- confèrent une protection individuelle optimale, mais ne sont pas prioritaires actuellement au niveau de la santé publique
- information par les médecins à tous leurs patients (équité)

3) Vaccinations recommandées pour des groupes à risque:

- permettent de protéger des personnes présentant des risques accrus de complications (liés à leur état de santé) ou des risques accrus d'exposition et/ou de transmission
- identification des personnes à risque par les médecins

4) Vaccinations sans recommandation d'utilisation:

- n'ont pas encore fait l'objet d'une évaluation formelle ou leur évaluation ne démontre pas un bénéfice suffisant pour une recommandation

II. Vaccinations

1) Principes:

- primovaccination: introduction d'un vaccin (virus vivant atténué, inactivé ou particules de l'agent pathogène) dans l'organisme permettant une réponse immunitaire en induisant une protection immédiate et une immunité mémoire
- rappel vaccinal: dose de vaccin permettant de réactiver l'immunité mémoire (intervalle minimum 4-6 mois)
- une vaccination interrompue est reprise là où elle s'est arrêtée (toute dose reçue compte, quel que soit le temps écoulé depuis la dose précédente)

2) En pratique:

- choix de vaccins combinés pour diminuer le nombre d'injections
- administration simultanée de différents vaccins possible sur des sites d'injections différents ou distants d'au moins 2,5 cm
- maintien d'un intervalle minimum de 4 semaines entre **deux vaccins vivants**; cette précaution ne concerne pas les vaccins inactivés qui peuvent être administrés à n'importe quel intervalle de temps (jours, semaines)
- lieu d'injection: face antérieure de la cuisse (nourrissons, petits enfants), face latérale du bras (enfants dès la marche, adultes); aucun vaccin ne doit être injecté dans la fesse

III. Types de vaccins

1) Vaccins vivants atténués (p. ex.: vaccins contre rougeole, oreillons, rubéole, varicelle, fièvre jaune)

- Avantages: • réplication virale chez la personne vaccinée, permettant une réponse immunitaire de type humorale et cellulaire très efficace et de longue durée

- Inconvénients: • maladie post-vaccinale légère possible
• inhibition des réponses vaccinales par anticorps circulants (maternels, immunoglobulines)
• contre-indications (nourrissons < 6 mois, grossesse, immunodéficience)

Modalités d'administration: *voie sous-cutanée de préférence*

2) Vaccins inactivés (p. ex.: vaccins contre diphtérie, tétanos, coqueluche, poliomyélite injectable, HiB, hépatites A et B, HPV, grippe, pneumocoques, méningocoques, FSME, rage)

- Avantages: • pas de réplication virale chez la personne vaccinée
• immunité « ciblée »

- Inconvénients: • nécessité d'adjuvants pour obtenir une réponse immunitaire appropriée
• nécessité de plusieurs doses de vaccin pour obtenir une protection durable

Modalités d'administration: *généralement par voie intramusculaire*

IV. Effets indésirables des vaccinations (EIV)

1) EIV locaux:

- douleurs (jusqu'à 80 % après vaccination dT), rougeur et tuméfaction (5-15 %) passagères
- adénopathies locorégionales et abcès post-vaccinaux exceptionnels
- réaction d'hypersensibilité retardée dans les 48-72h (vaccins à base d'anatoxines ou avec thiomersal)

2) EIV systémiques:

- fièvre, irritabilité (enfants) fréquents, mais transitoires
- exanthème vaccinal (vaccins rubéole env. 5 %, rougeole env. 2 %, varicelle env. 5 %)
- pleurs inconsolables, épisodes d'hypotonie-hyporéactivité (HHE) dans les heures qui suivent la vaccination DTP_a, très rares, disparaissant spontanément et sans séquelles
- convulsions fébriles, courte durée dans les 0-72 heures après DTP_a (0,02-0,08 % des enfants) et entre 5-14 jours après ROR, n'entraînent pas de séquelles à long terme
- purpura thrombocytopénique idiopathique 1/30 000 après ROR (1/3000 après infection)
- encéphalite et encéphalopathie (convulsions de longue durée, troubles de la conscience): très rare (1 par million), relation de causalité non prouvée
- **anaphylaxie** (difficultés respiratoires et choc dans les minutes après administration d'un produit) environ 1 par million

V. Déclaration obligatoire des effets indésirables (EIV)

En relation temporelle avec une vaccination, mais indépendamment de l'appréciation d'un lien de causalité avec celle-ci, sont à déclarer (www.swissmedic.ch):

- toutes les réactions / événements sérieux (décès, risque potentiellement létal, hospitalisation, handicap grave ou permanent, autres cas jugés médicalement importants); les décès, les EIV avec risque potentiellement létal, les suspicions de défauts de fabrication susceptibles d'entraîner des effets indésirables sont à déclarer immédiatement, les autres dans les 15 jours qui suivent leur identification
- toutes les réactions / événements même bénins, encore inconnus, insuffisamment décrits ou inattendus dans les 60 jours qui suivent leur identification

VI. Contre-indications, mesures de précautions

1) Contre-indications (CI):

- anaphylaxie et réactions allergiques graves à une vaccination antérieure ou à un composant du vaccin (allergie au blanc d'œuf, à la néomycine ou à la streptomycine, à la gélatine)
>> pas de vaccin identique ou de vaccin comportant l'allergène incriminé. Ex. vaccins contre **grippe et fièvre jaune CI** si anaphylaxie aux protéines du blanc d'œuf (vaccin ROR cultivé sur des fibroblastes de poulet, non contre-indiqué)
- déficience immunitaire cellulaire présumée: traitement cytostatique ou immunosuppresseur, corticothérapie systémique (prednisone 2mg/kg/j ou ≥ 20mg/j pendant > 14 jours), sida avéré ou taux de CD4 bas, anomalies immunitaires congénitales, grossesse, etc.
>> vaccins vivants atténués **tous CI**
- maladie neurologique non définie ou évolutive
>> vaccin **DTP_a CI** jusqu'à stabilisation et/ou diagnostic posé

2) Mesures de précautions (MP) = indication à la vaccination si bénéfice jugé supérieur au risque encouru, après information détaillée de la personne à vacciner:

- réaction allergique non anaphylactique à une vaccination antérieure
- maladie aiguë assez grave avec ou sans fièvre
- vaccin DT/dT: syndrome de Guillain-Barré dans les 6 semaines suivant une dose antérieure
- vaccin ROR: traitement récent par des immunoglobulines ou des produits sanguins, thrombocytopénie après une vaccination antérieure, antécédents de thrombocytopénie

3) Grossesse = vaccins vivants atténués contre-indiqués

- contraception pour les femmes pendant un mois après vaccination ROR, varicelle, fièvre jaune

Des exemplaires supplémentaires peuvent être commandés chez:

OFCL, Distribution des publications fédérales, Berne

www.publicationsfederales.admin.ch

N° de commande: **311.267.f**

01.14 12000 d 6000 f 1200 i

EKIF : CFV

COMMISSION FÉDÉRALE POUR LES VACCINATIONS

Secrétariat: Section Recommandations vaccinales et mesures de lutte
Office fédéral de la Santé Publique

Tel. Secrétariat: +41 (0)58 463 87 06, Fax Secrétariat: +41 (0)58 463 87 95

E-Mail: ekif@bag.admin.ch, Internet: www.cfv.ch

Ce document a été préparé par la Commission fédérale pour les vaccinations.

Etat: mars 2017



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la santé publique OFSP